

SOCIÉTÉ Reprise des expulsions locatives

L'inquiétude de Droit au logement

À partir de vendredi, les expulsions locatives avec le concours des forces de l'ordre pourront reprendre. Les pouvoirs publics ont écarté le prolongement d'un an de la trêve. Mais les hébergements manquent pour reloger les personnes, notamment dans le Haut-Rhin.

Depuis quelques semaines, et à l'approche de la fin de la trêve hivernale reportée d'avril au 10 juillet suite à la crise sanitaire, les associations de défense des droits des locataires ont mobilisé toutes leurs forces pour alerter les pouvoirs publics sur les risques de la reprise des expulsions avec concours de la force publique dans un contexte économique et social très tendu. C'est le cas localement du

Dal (Droit au logement) 68.

Cette pression des associations a peut-être atteint sa cible puisque, le 30 juin, le ministre du Logement Julien Denormandie a déclaré que « seules les expulsions locatives adossées à des possibilités de relogement opérationnelles seront mises en œuvre ». Il s'est engagé à donner des instructions en ce sens aux préfets. « Mais c'est une circulaire, pas une loi », commente Simone Roesch, responsable de l'antenne haut-rhinoise du Dal. « C'est donc moins contraignant et cela risque d'être au bon vouloir des préfets... Il faudra que nous soyons très vigilants » sur les conditions d'application de cette mesure.

La vigilance est d'autant plus de mise, selon la responsable, qu'on constate une forte pénurie d'hé-



Simone Roesch, directrice haut-rhinoise de Droit au logement. Archives L'Alsace/Thierry GACHON

bergements. À l'entendre, la situation serait même « catastrophique » dans le département. Simone Roesch craignait que des personnes se retrouvent à la rue ; avec la circulaire Denormandie, elle s'inquiète toujours mais sur un autre plan : « Je ne sais pas comment l'État va faire pour trouver des hébergements... » Et de rappeler qu'il y a, chaque année dans le Haut-Rhin, quelque 300 expulsions locatives avec le concours des forces de l'ordre et d'un huissier.

Contre « un excès de zèle »

C'est cette situation qui avait poussé la responsable du Dal 68 à écrire au préfet du Haut-Rhin, le 23 juin dernier, pour tirer la sonnette d'alarme. Elle lui a rappelé que les associations de locataires

demandaient un moratoire des loyers, la création d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des propriétaires face aux loyers impayés et la suspension des expulsions jusqu'en avril 2021, une sorte d'« année blanche ».

Dans ce courrier, la Haut-Rhinoise dénonce aussi « un excès de zèle pour accélérer les procédures, afin de rattraper le temps perdu ». Y compris, selon elle, à l'égard de personnes pourtant protégées par le dispositif Dalo (Droit au logement opposable) : « On a vu des gens obtenir ce statut prioritaire et... l'apprendre quelques jours après l'intervention à venir des forces de l'ordre pour expulsion ! Fini le temps de l'humanisme et de la compassion qu'on avait senti pendant le confinement... On reprend comme avant, sauf que ce n'est pas comme avant : des per-

« Un réel risque d'explosion dans les quartiers »

Adjoint au maire de Cernay en charge de la sécurité et de la politique des quartiers, Émile Mouheb, estime qu'il ne doit y avoir aucune expulsion sur l'ensemble du territoire national. Il a écrit en ce sens au sous-préfet de Thann, la semaine dernière. « La crise sanitaire, à laquelle succède la crise économique et sociale, impose un devoir de solidarité nationale pour soulager la population. Au lieu de cela se prépare une campagne massive d'expulsions dans les quartiers populaires, déjà sous haute tension. Les forces républicaines ont d'autres missions prioritaires que celle d'apporter leur concours à une entreprise visant à détruire la solidarité nationale », dénonce l'adjoint de Michel Sordi, qui s'inquiète des conséquences que pourraient avoir les expulsions.

« Il faut une année blanche »

Selon Émile Mouheb, « il existe un réel risque d'explosion dans les quartiers si les gendarmes sont réquisitionnés pour accompagner les huissiers afin de faire mener les expulsions ». « Après cette période qui a aussi vu les services sociaux travailler à distance, certains

continuant d'ailleurs, la machine sociale est déréglée. Procéder à des expulsions est inadmissible quand les logements sont la propriété de bailleurs sociaux ! Je peux comprendre quand il s'agit de propriétaires privés. Pour le reste, il faut une année blanche », défend l' élu cernéen.

Par ailleurs président du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de Thann-Cernay, Émile Mouheb mène, à Cernay, une action à l'efficacité reconnue en matière de sécurité. « En tant qu' élu, je me considère comme l'un des garants de la paix sociale, dans le respect des règles de droit. L'État ferait une grave erreur en faisant intervenir gendarmes ou policiers. Les gens feront vite l'amalgame en considérant que ce sont les forces de l'ordre qui décident des expulsions... Ce serait d'autant plus dangereux que la situation s'annonce tendue dans les quartiers, notamment du fait de l'impossibilité pour les familles de voyager hors de France cet été », prévient Émile Mouheb. L'adjoint attend toujours la réponse du représentant de l'État à sa demande.

L. B.

sonnes n'ont rien touché pendant le confinement, d'autres ont perdu leur emploi. Il y a de grosses difficultés actuelles et à venir. » Le courrier se termine par une demande, celle à laquelle a finale-

ment répondu le ministre Julien Denormandie quelques jours plus tard. « Mais du préfet, nous n'avons eu aucune réponse », fait remarquer la militante.

Annick WOHL

Des loyers impayés à l'expulsion

Domicilié dans un logement social de la région colmarienne, Michel (son prénom a été changé pour préserver son anonymat) se présente comme « un artiste peintre. J'ai acheté du matériel au détriment des loyers, il faut bien que je travaille ! », raconte-t-il. S'ensuit un engrenage infernal : perte des APL après trois mois de loyers impayés jusqu'à l'avis d'expulsion réceptionné en ce début d'été... « Ils doivent me foutre dehors dans quelques jours... », lâche-t-il, entre effondrement et colère. Il explique chercher activement un nouveau logement, aller voir tous les endroits inoccupés du secteur. Il tempête contre les institutions qui n'ont pas répondu à son offre de lui commander « 50 tableaux à 50 € pièce. Je n'ai eu aucune réponse... » Si la circulaire Denormandie est appliquée, Michel ne devrait pas être expulsé, sauf à lui avoir proposé un nouvel hébergement. Mais le problème n'est pas résolu pour autant. Il touche 492 € de RSA (revenu de solidarité active) ; son loyer s'élève à 490 €. Avec l'aide au logement, il lui reste à payer 275 €. « On est à un taux d'effort de 56 % pour le loyer. C'est un problème de fond », souligne Simone Roesch, qui assure que Michel est un cas très représentatif de milliers de personnes en France aujourd'hui.

SOCIÉTÉ Reprise des expulsions locatives

L'inquiétude de Droit au logement

À partir de vendredi, les expulsions locatives avec le concours des forces de l'ordre pourront reprendre. Les pouvoirs publics ont écarté le prolongement d'un an de la trêve. Mais les hébergements manquent pour reloger les personnes, notamment dans le Haut-Rhin.

Depuis quelques semaines, et à l'approche de la fin de la trêve hivernale reportée d'avril au 10 juillet suite à la crise sanitaire, les associations de défense des droits des locataires ont mobilisé toutes leurs forces pour alerter les pouvoirs publics sur les risques de la reprise des expulsions avec concours de la force publique dans un contexte économique et social très tendu. C'est le cas localement du

Dal (Droit au logement) 68.

Cette pression des associations a peut-être atteint sa cible puisque, le 30 juin, le ministre du Logement Julien Denormandie a déclaré que « seules les expulsions locatives adossées à des possibilités de relogement opérationnelles seront mises en œuvre ». Il s'est engagé à donner des instructions en ce sens aux préfets. « Mais c'est une circulaire, pas une loi », commente Simone Roesch, responsable de l'antenne haut-rhinoise du Dal. « C'est donc moins contraignant et cela risque d'être au bon vouloir des préfets... Il faudra que nous soyons très vigilants » sur les conditions d'application de cette mesure.

La vigilance est d'autant plus de mise, selon la responsable, qu'on constate une forte pénurie d'hé-



Simone Roesch, directrice haut-rhinoise de Droit au logement. Archives L'Alsace/Thierry GACHON

Des loyers impayés à l'expulsion

Domicilié dans un logement social de la région colmarienne, Michel (son prénom a été changé pour préserver son anonymat) se présente comme « un artiste peintre. J'ai acheté du matériel au détriment des loyers, il faut bien que je travaille ! », raconte-t-il. S'ensuit un engrenage infernal : perte des APL après trois mois de loyers impayés jusqu'à l'avis d'expulsion réceptionné en ce début d'été... « Ils doivent me foutre dehors dans quelques jours... », lâche-t-il, entre effondrement et colère. Il explique chercher activement un nouveau logement, aller voir tous les endroits inoccupés du secteur. Il tempête contre les institutions qui n'ont pas répondu à son offre de lui commander « 50 tableaux à 50 € pièce. Je n'ai eu aucune réponse... » Si la circulaire Denormandie est appliquée, Michel ne devrait pas être expulsé, sauf à lui avoir proposé un nouvel hébergement. Mais le problème n'est pas résolu pour autant. Il touche 492 € de RSA (revenu de solidarité active) ; son loyer s'élève à 490 €. Avec l'aide au logement, il lui reste à payer 275 €. « On est à un taux d'effort de 56 % pour le loyer. C'est un problème de fond », souligne Simone Roesch, qui assure que Michel est un cas très représentatif de milliers de personnes en France aujourd'hui.

bergements. À l'entendre, la situation serait même « catastrophique » dans le département. Simone Roesch craignait que des personnes se retrouvent à la rue ; avec la circulaire Denormandie, elle s'inquiète toujours mais sur un autre plan : « Je ne sais pas comment l'État va faire pour trouver des hébergements... » Et de rappeler qu'il y a, chaque année dans le Haut-Rhin, quelque 300 expulsions locatives avec le concours des forces de l'ordre et d'un huissier.

Contre « un excès de zèle »

C'est cette situation qui avait poussé la responsable du Dal 68 à écrire au préfet du Haut-Rhin, le 23 juin dernier, pour tirer la sonnette d'alarme. Elle lui a rappelé que les associations de locataires

demandaient un moratoire des loyers, la création d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des propriétaires face aux loyers impayés et la suspension des expulsions jusqu'en avril 2021, une sorte d'« année blanche ».

Dans ce courrier, la Haut-Rhinoise dénonce aussi « un excès de zèle pour accélérer les procédures, afin de rattraper le temps perdu ». Y compris, selon elle, à l'égard de personnes pourtant protégées par le dispositif Dalo (Droit au logement opposable) : « On a vu des gens obtenir ce statut prioritaire et... l'apprendre quelques jours après l'intervention à venir des forces de l'ordre pour expulsion ! Fini le temps de l'humanisme et de la compassion qu'on avait senti pendant le confinement... On reprend comme avant, sauf que ce n'est pas comme avant : des per-

« Un réel risque d'explosion dans les quartiers »

Adjoint au maire de Cernay en charge de la sécurité et de la politique des quartiers, Émile Mouheb, estime qu'il ne doit y avoir aucune expulsion sur l'ensemble du territoire national. Il a écrit en ce sens au sous-préfet de Thann, la semaine dernière. « La crise sanitaire, à laquelle succède la crise économique et sociale, impose un devoir de solidarité nationale pour soulager la population. Au lieu de cela se prépare une campagne massive d'expulsions dans les quartiers populaires, déjà sous haute tension. Les forces républicaines ont d'autres missions prioritaires que celle d'apporter leur concours à une entreprise visant à détruire la solidarité nationale », dénonce l'adjoint de Michel Sordi, qui s'inquiète des conséquences que pourraient avoir les expulsions.

« Il faut une année blanche »

Selon Émile Mouheb, « il existe un réel risque d'explosion dans les quartiers si les gendarmes sont réquisitionnés pour accompagner les huissiers afin de faire mener les expulsions ». « Après cette période qui a aussi vu les services sociaux travailler à distance, certains

continuant d'ailleurs, la machine sociale est déréglée. Procéder à des expulsions est inadmissible quand les logements sont la propriété de bailleurs sociaux ! Je peux comprendre quand il s'agit de propriétaires privés. Pour le reste, il faut une année blanche », défend l' élu cernéen.

Par ailleurs président du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation de Thann-Cernay, Émile Mouheb mène, à Cernay, une action à l'efficacité reconnue en matière de sécurité. « En tant qu' élu, je me considère comme l'un des garants de la paix sociale, dans le respect des règles de droit. L'État ferait une grave erreur en faisant intervenir gendarmes ou policiers. Les gens feront vite l'amalgame en considérant que ce sont les forces de l'ordre qui décident des expulsions... Ce serait d'autant plus dangereux que la situation s'annonce tendue dans les quartiers, notamment du fait de l'impossibilité pour les familles de voyager hors de France cet été », prévient Émile Mouheb. L'adjoint attend toujours la réponse du représentant de l'État à sa demande.

L. B.

sonnes n'ont rien touché pendant le confinement, d'autres ont perdu leur emploi. Il y a de grosses difficultés actuelles et à venir. » Le courrier se termine par une demande, celle à laquelle a finale-

ment répondu le ministre Julien Denormandie quelques jours plus tard. « Mais du préfet, nous n'avons eu aucune réponse », fait remarquer la militante.

40.000000 00.000000 Annick WOHL